

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mil dix neuf, le vingt deux juillet**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Thierry DUFOUR**.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, M. Michel MONNET, M. Jacky CARIAT, M. Claude CLAVÉ, Mme Lynette RENAUD, Mme Catherine BATAILLE, Mme Lucile CHARAMOND, M. Marcel DUNET, Mme Jeannine LEFORT, M. Roland MARTINET, Mme Nadine TESSIER, Mme Michelle VILLEDIEU, Mme Ghyslaine VIOLET.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Christine GUYON, Mme Céline MÉRIGOT-GOUT, M. Christophe CAMPORESI, M. Félix BOUCHEMOUSSE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Catherine DUBOIS, Mme Sylviane PERIGAUD, M. Jean-Marie VITTE.

Étaient absents non excusés : M. Martial POULAIN, M. Xavier QUINCAMPOIX, M. Jean-Marie SIMONNEAU, Mme Ghislaine TERRASSON.

Procurations : Mme Marie-Christine GUYON en faveur de M. Claude CLAVÉ, Mme Céline MÉRIGOT-GOUT en faveur de M. Jacky CARIAT, M. Christophe CAMPORESI en faveur de M. Thierry DUFOUR, M. Félix BOUCHEMOUSSE en faveur de M. Michel MONNET, M. Jean-Marie VITTE en faveur de Mme Catherine BATAILLE.

Secrétaire : M. Claude CLAVÉ.

M. le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 24 juin 2019, qui est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-040 : Validation de l'achat relatif au dossier D.E.T.R. "Acquisition d'un bâtiment pour en faire un atelier"

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'achat relatif au dossier de l'acquisition d'un bâtiment pour en faire un atelier.

Le bâtiment en question, cadastré 192 AI 44 et 192 AI 45, appartient actuellement à M. Robert LAVILLE. En effet, l'obtention d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 70.00 % de la dépense envisagée favorise grandement le financement de cette opération.

Les membres du Conseil Municipal jugent cependant judicieux de procéder à une nouvelle estimation du bien.

Après en avoir délibéré et, à la majorité, le Conseil Municipal :

- Se positionne favorablement et donne son accord de principe concernant l'achat de ce bâtiment ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la réalisation d'une nouvelle estimation du bien.

18 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-041 : Validation des devis du dossier D.E.T.R. "Grosses réparations dans un logement communal"

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider les devis relatifs au dossier DETR « Grosses réparations dans un logement communal » suite à l'obtention d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 65.00 % de la dépense envisagée.

Devis NAUDON MATHE	Fenêtres en PVC	2540.10 € HT
Devis ECAP SERVICES SARL	Radiateurs	3302.15 € HT
Devis ECAP SERVICES SARL	Alimentation électrique des radiateurs	2134.33 € HT
Devis ECAP SERVICES SARL	Douche	3254.21 € HT
Devis ECAP SERVICES SARL	Tableau électrique	589.47 € HT
Devis ECAP SERVICES SARL	VMC	969.46 € HT
Devis M. LYNE DAVID	Peintures	13353.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour les grosses réparations dans le logement communal.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-042 : Validation des devis du dossier D.E.T.R. "Sécurisation de la traversée du bourg"

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le devis relatif au dossier D.E.T.R. « Sécurisation de la traversée du bourg » suite à l'obtention d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 80.00 % de la dépense envisagée.

– Devis EVOLIS 23 Travaux de sécurisation 14 190.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-043 : Proposition d'achat d'un panneau (plan de Fursac et de ses entreprises)

Monsieur le Maire présente le projet d'achat d'un panneau indiquant le plan de Fursac et de ses entreprises. Suite à la consultation des artisans de la commune, ceux-ci avaient rendu un avis favorable à ce projet.

Il expose le devis réalisé par l'entreprise JPM Editions comme suit :

	Prix H.T.	Prix T.T.C.
Création graphique du plan	1 500.00 €	1 800.00 €
Impression du panneau	435.00 €	522.00 €
Impression d'un double + puces	150.00 €	180.00 €
Montant total	2 085.00 €	2 502.00 €
Frais de port	Forfait	45.00 €
TOTAL	2 122.50 €	2 547.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis présenté ci-dessus et à régler cette dépense prévue au budget.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-044 : Proposition de cession à la commune de terrains à titre gratuit suite à la succession PEROT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, suite à la succession PEROT, la commune se voit proposer, à titre gratuit, la cession des parcelles cadastrées 231 BM 189 de 16m² et 231 BN 124 de 17m². Des documents d'arpentage (n° 817 B et n° 818 X) ont été réalisés par la SARL Lehmann en 2015.

En effet, cette cession fait l'objet d'une régularisation nécessaire du fait de l'emprise de la voie publique sur les parcelles précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la cession à titre gratuit d'une partie des terrains appartenant à la succession PEROT, en l'occurrence, les parcelles cadastrées 231 BM 189 et 231 BN 124 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ces cessions ;
- Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-045 : Affectation des amendes de police

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental répartit sur le canton la somme de 5 231.00 €, soit 326.93 € par commune au titre des amendes de police.

Il leur présente ensuite un devis de Signaux Girod d'un montant de 750.00 € HT / 900.00 € TTC relatif à l'achat de panneaux de signalisation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir des panneaux pour un montant de 750.00 € HT, soit 900.00 € TTC.

La différence sera prise sur les fonds de la commune.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-046 : Demande de subvention exceptionnelle de l'association Gym'Plaisir

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Gym'Plaisir sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la commune en vue de financer un nouvel atelier équilibre destiné à un public senior pour une durée de 3 mois. Son coût est estimé à 1 000.00 €.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Gym'Plaisir à hauteur de 200.00 €. Cette opération nécessite une délibération autorisant le versement de cette subvention sur les crédits ouverts à l'article 6574 « Divers sur délibération » en 2019.

Il s'agit d'une régularisation administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200.00 € à l'association Gym'Plaisir ;
- Autorise le mandatement de cette dépense à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Travaux de voirie au village de Montfromage

Dans le cadre de la coopération avec Evolis 23, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le devis réalisé concernant des travaux de busage au village de Montfromage pour un total de 1 067.02 € TTC.

INFORMATION : Questions diverses

- La Mairie a reçu les remerciements de l'association « La Fanny fursacoise », de la Ligue contre le Cancer et du Secours Catholique pour les subventions annuelles qui leur ont respectivement été versées (rapporteur T. DUFOUR) ;
 - Le Comité des Fêtes a également adressé ses remerciements à la commune au sujet de la subvention exceptionnelle qui lui a été accordée lors de la précédente séance de Conseil Municipal (rapporteur T. DUFOUR) ;
 - Information sur l'avancée des travaux sur la route de Bel-Air (rapporteur J. CARIAT) ;
 - Le Tribunal Administratif de Limoges a cassé l'arrêté ayant abouti à la création de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse et a, de ce fait, prononcé la défusion de celle-ci. Cette situation laisse envisager le retour aux trois précédentes Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020 (rapporteur T. DUFOUR) ;
 - Sentiment de réussite relatif au déroulement du Festival du Lézart Vert suite à la fréquentation apportée à la commune et à la minimisation de dégâts matériels (rapporteur T. DUFOUR) ;
 - La sécurité routière au village de Chabannes est remise en question en raison du nombre important de passages de véhicules ainsi que de leur vitesse excessive (rapporteur L. CHARAMOND) ;
 - Le changement des panneaux directionnels au lotissement Sainte-Catherine est proposé (rapporteur M. VILLEDIEU).
-